



XIROCOURT

Informations municipales
www.xirocourt.fr

info



N°05

24 avril 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018.

L'an deux mille dix-huit, le seize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Mairie de XIROCOURT, sous la présidence de Mme. le Maire.

PRÉSENTS : Mme. Catherine RENAUD, M. Alexandre ZIMMER, M. Michel SORET, M. Marc FRANÇOIS, M. Laurent VELATI, M. André LALLEMAND.

ABSENTS EXCUSÉS : M. David DUPRÉ (pouvoir à M. M. SORET), M. Xavier MANGEAT (pouvoir à M. A. ZIMMER).

ABSENT : M. Pierre OUALI, Mme. Anouck REDONNET.

Mme. Catherine RENAUD a été élue secrétaire.

COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE DE XIROCOURT.

Mme. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme. le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Mme. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vote le compte de gestion 2017 de la commune de Xirocourt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE DE XIROCOURT.

- Après avoir élu Mme. Catherine RENAUD président de séance, spécifiquement pour débattre sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme. Marie-Hélène PHULPIN, Maire,

- Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Vote le compte administratif 2017 tel que dressé par Mme. le Maire et arrête ainsi qu'il suit les comptes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2017 :	373 652.09 €
Recettes de Fonctionnement 2017 :	394 107.96 €
Excédent de l'exercice 2017 :	20 455.87 €
Excédent 2016 reporté :	39 515.80 €
Excédent de clôture 2017 :	59 971.67 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2017 :	37 949.05 €	Reste à réaliser :	20 400.00 €
Recettes d'Investissement 2017 :	96 221.97 €	Reste à réaliser :	0.00 €
Excédent de l'exercice 2017 :	58 272.92 €	Déficit R.A.R. :	20 400.00 €
Déficit 2016 reporté :	21 075.85 €		
Excédent de clôture 2017 :	37 197.07 €		

AFFECTATION DE RÉSULTAT.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Déficit des restes à réaliser :	20 400.00 €
Excédent de clôture 2017 :	37 197.07 €
Excédent de financement :	16 797.07 €

Il convient de reporter **59 971.67€** au compte 002 en section de recettes de fonctionnement du budget primitif 2018 et **37 197.07€** au compte 001 en section de dépenses d'investissement du budget primitif 2018.

COMPTE DE GESTION 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT.

Mme. le Maire expose au Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par Mme. le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Mme. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Vote le compte de gestion 2017 du Service Assainissement de la commune de Xirocourt, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT.

- Après avoir élu Mme. Catherine RENAUD président de séance, spécifiquement pour débattre sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme. Marie-Hélène PHULPIN, Président,

- Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

- Vote le compte administratif 2017 tel que dressé par Mme. le Maire et arrête ainsi qu'il suit les comptes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2017 :	15 393.27 €
Recettes de Fonctionnement 2017 :	32 840.36 €
Excédent de l'exercice 2017 :	17 447.09 €
Excédent 2016 reporté :	19 431.36 €
Excédent de clôture 2017 :	36 878.45 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2017 :	511 902.02 €	Reste à réaliser :	2 000.00 €
Recettes d'Investissement 2017 :	362 564.97 €	Reste à réaliser :	253 220.00 €
Déficit de l'exercice 2017 :	149 337.05 €	Excédent R.A.R. :	251 220.00 €
Déficit 2016 reporté :	83 141.55 €		
Déficit de clôture 2017 :	66 195.50 €		

AFFECTATION DE RÉSULTAT.

Le Conseil d'Administration après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent restes à réaliser :	251 220.00 €
Déficit de clôture 2017 :	66 195.50 €
Excédent de financement :	185 024.50 €

Il convient de reporter **36 878.45 €** au compte 002 en section de recettes de fonctionnement du budget primitif 2018 et **66 195.50€** au compte 001 en section de dépenses d'investissement du budget primitif 2018.

TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2018 et reconduit les taux de l'exercice précédent :

Taxe d'habitation :	16.79% = 77 301.00 €
Taxe Foncière sur Propriétés bâties :	9.35% = 26 872.00 €
Taxe Foncières sur P. non bâties :	26.15% = 7 636.00 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	17.43 % = 4 950.00 €
Soit une recette totale de	116 759.00 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Au titre du Budget Primitif 2018, le Conseil Municipal décide d'inscrire au compte 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations" la somme de 1500.00€ qui sera ainsi répartie :

Association Comité des Fêtes Intercommunal :	1000.00€
Association Groupe sportif Haroué-Benney :	200.00€
Association Vignes et Vergers du Saintois :	100.00€
Association Alix Leclerc :	200.00€

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE DE XIROCOURT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme. Marie-Hélène PHULPIN, vote le budget primitif 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2018 :	426 285.00 €
Recettes de Fonctionnement 2018 :	426 349.67 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 :	64.67 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2018 :	178 912.00€
Recettes d'Investissement 2018 :	178 912.07€
Excédent d'investissement de l'exercice 2018 :	0.07 €

TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs 2017 de la redevance assainissement pour 2018, soit **1.50€** le mètre cube d'eau consommé et **5.00 € le minimum de perception.**

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE XIROCOURT.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme. Marie-Hélène PHULPIN, vote le budget primitif 2018 du Service Assainissement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement 2018 :	69 004.00 €
Recettes de Fonctionnement 2018 :	69 007.45 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 :	3.45 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'Investissement 2018 :	446 794.50 €
Recettes d'Investissement 2018 :	446 808.00 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2018 :	13.50 €

ACCEPTATION CHÈQUE DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE.

Le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 10259.19€, proposé par GROUPAMA GRAND EST en dédommagement des dégâts occasionnés sur le clocher de l'église lors de l'événement climatique des 03 et 04 janvier 2018.

RÉAFFECTATION DE NOM DE RUE.

Suite à la division parcellaire de la parcelle F 547 sise 1, Route de St Firmin, il convient d'attribuer une adresse postale à la nouvelle parcelle issue de la division. Il est proposé de reprendre le nom de l'ancien chemin menant à la parcelle: "**Chemin de la Cure**".

DÉLÉGUÉ PROTECTION DES DONNÉES.

Le Conseil Municipal décide de recourir au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle pour la mise en place d'un accompagnement de la collectivité dans la mise en conformité des traitements à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978.

Il autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle ainsi que tout document relatif à ce dossier.

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet global de suppression de l'utilisation des pesticides, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (A.E.R.M.) et la Région Grand Est accompagnent les communes dans cette démarche.

L'aide de l'A.E.R.M. pouvant aller jusqu'à 60% pour la réalisation d'études type "audit des pratiques phytosanitaires", "plan de gestion différenciée" ou "désherbage". En complément le Conseil Régional Grand-Est a mis en place un dispositif de soutien en vue de la protection des ressources en eau, cet accompagnement de 20% supplémentaire porte à 80% soit le montant maximal autorisé.

Dans un premier temps, la commune doit réaliser un audit des pratiques phytosanitaires puisque c'est un préalable indispensable pour financer des investissements. Cette étude intègre notamment un diagnostic de la situation et un programme prévisionnel démontrant ainsi la réflexion globale de la commune qui a été menée avant de réaliser des investissements ou des actions de communication ou sensibilisation.

Un devis établi par l'organisme "FREDON LORRAINE" d'un montant de 4950.00€ H.T. et 5940.00€ TTC est présenté au Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de solliciter des financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le lancement de l'audit des pratiques phytosanitaires.
- Accepte de devis de l'organisme "FREDON LORRAINE".
- Sollicite des financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est pour les études permettant la suppression de l'utilisation des pesticides et les éventuels investissements.
- Inscrit des crédits suffisants au budget communal.

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Madame le Maire, M. André LALLEMAND délégué à la Défense et aux Anciens Combattants, M. Alain VANGUEHUCHTEN porte drapeau et les membres du Conseil Municipal vous invitent à assister au dépôt de gerbe qui aura lieu devant le monument aux morts, le mardi 08 mai 2018 à 11h30.

Cette cérémonie se déroulera en présence des Maires, de la délégation des Anciens Combattants de la section de Haroué-Vézelise, de représentants de la Brigade de Gendarmerie de Haroué-Vézelise, de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Haroué, avec la participation des élèves de l'école de musique et de l'école du Madon.

Organisation des cérémonies de la section de Haroué-Vézelise :

10h30 : dépôt de gerbe au monument aux morts de HAROUÉ.

11H00 : dépôt de gerbe au monument aux morts de TANTONVILLE.

11H30 : dépôt de gerbe au monument aux morts de XIROCOURT.

Un vin d'honneur offert par la municipalité de Xirocourt clôturera ces cérémonies.

BRUITS DE VOISINAGE

Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral fixe pour tout le département les horaires relatifs au bruit et qu'en dehors de ces créneaux horaires il est interdit de pratiquer une activité qui génère des nuisances sonores :

- 08h00 à 20h00 du lundi au vendredi.
- 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 le samedi.
- 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.